



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bicyclettes

Question écrite n° 69172

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la nécessité de promouvoir encore davantage l'usage de la bicyclette en France. Il lui signale qu'à l'occasion de l'assemblée générale du comité de promotion du vélo en date du 4 octobre 2001, rassemblant l'ensemble des structures, fédérations et associations concernées, plusieurs propositions ont été présentées. Parmi celles-ci trois semblent faire l'objet d'un large consensus : 1. Mettre en place auprès du Premier ministre un « Monsieur ou Madame Vélo », disposant d'une structure de mission opérationnelle chargée de promouvoir et de coordonner les différentes mesures propres à favoriser l'usage de la bicyclette. 2. Présenter au Parlement un projet de loi de portée générale relative à l'usage de la bicyclette. 3. Mettre en oeuvre une grande campagne de communication nationale, destinée à encourager les initiatives locales et les pratiques. Considérant l'intérêt de ces mesures, il lui demande de bien vouloir lui préciser les actions que le Gouvernement entend mener très prochainement en ce domaine.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports, très attentive à la nécessité de développer l'usage de la bicyclette en France, a pris connaissance des propositions du comité de promotion du vélo, qui ont été présentées lors de son assemblée générale du 4 octobre 2001. Le ministère de la jeunesse et des sports participe aux travaux du comité de suivi de la politique du vélo, mis en place par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et le ministère de l'équipement, des transports et du logement. Il est, en effet, membre de ce comité depuis février 1997. A ce titre, il a soutenu des propositions en faveur des cyclistes, intégrées depuis lors dans le code de la route. Il contribue à la mise en place du schéma national véloroutes et voies vertes dont le principe a été adopté au CIADT du 15 décembre 1998 pour favoriser de grands itinéraires cyclables pour le grand public. Le ministère de la jeunesse et des sports encourage l'idée de relais vélo, lieux d'accueil et de services pour tous les usagers de ces itinéraires qui, dans le cadre du réseau vert européen (REVER), rejoignent les grands itinéraires de l'Union. Il est à noter que le ministère de la jeunesse et des sports contribue au réseau REVER au sein de l'Association européenne des voies vertes (avec le soutien de la Commission européenne). Il a aussi participé avec ses partenaires aux travaux publiés par l'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT) relatifs à « la pratique du vélo en France » et « aux pistes cyclables ». Par ailleurs, le ministère de la jeunesse et des sports soutient, dans le cadre de conventions d'objectifs, les actions de la Fédération française de cyclisme ainsi que celles de la Fédération française de cyclotourisme, qui promeut la pratique du vélo pour le plus grand nombre, grâce aux circuits vélo et aux centres VTT. En outre, il contribue, dans le cadre des contrats éducatifs locaux liés aux activités en faveur des jeunes, au développement de la pratique du vélo (approche pédagogique, maîtrise, sécurité...). Les conditions d'une politique nationale plus approfondie en faveur du vélo, avec la création éventuelle d'une délégation interministérielle en faveur du vélo (vélo urbain, mission véloroutes et voies vertes), proposée par le comité de promotion du vélo, ou d'une structure ad hoc, font l'objet de la préoccupation conjointe du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du ministère de l'équipement, des transports et du logement, du secrétariat d'Etat au tourisme et du ministère de la

jeunesse et des sports. La réflexion sur de telles propositions a été lancée à l'initiative du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. La concertation se poursuit avec les différents partenaires concernés.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69172

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6580

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2414